

Feuille de route pour l'énergie à l'horizon 2050, un avenir avec de l'énergie

2012/2103(INI) - 14/03/2013 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 377 voix pour, 195 contre et 37 abstentions, une résolution sur la feuille de route pour l'énergie à l'horizon 2050, un avenir avec de l'énergie.

Objectifs de la feuille de route pour l'énergie à l'horizon 2050 : la résolution souligne l'importance de la politique énergétique de l'Union sur fond de crise économique et financière et le rôle que l'énergie joue dans la stimulation de la croissance et de la compétitivité économique et dans la création d'emplois dans l'Union. La Commission est invitée à **proposer des stratégies pour l'après-2020 et à présenter un cadre d'action pour la politique énergétique de l'Union à l'horizon 2030** comportant des jalons et des objectifs en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, afin de créer un cadre réglementaire et juridique à la fois ambitieux et stable.

Soulignant que la définition d'objectifs en matière d'énergie pour 2050 et la période intermédiaire suppose une **gouvernance paneuropéenne**, le Parlement propose l'adoption d'une stratégie qui permettra aux États membres de coopérer dans un esprit de solidarité en vue de la création d'une **Communauté européenne de l'énergie**. Il plaide pour que le cadre d'action pour 2030 soit défini dans un délai approprié pour **assurer la sécurité des investisseurs**.

Principaux éléments d'une stratégie à long terme : la résolution salue les conclusions de la Commission selon lesquelles le déploiement accru des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les infrastructures énergétiques, y compris les réseaux intelligents, sont **les mesures «sans regret»**, en particulier lorsqu'elles sont orientées vers le marché, indépendamment de la voie spécifique choisie pour réaliser un système énergétique décarboné pour 2050. La Commission est invitée à :

- envisager un scénario combinant **«une part élevée d'énergies renouvelables et une haute efficacité énergétique»**, le choix d'une voie à suivre contribuant à accroître la sécurité des investissements;
- intégrer la **production décentralisée** aux futures estimations et à cartographier les obstacles financiers et techniques ainsi qu'en matière d'infrastructures qui freinent la croissance de la production décentralisée dans les États membres.

Efficacité énergétique : le Parlement encourage les États membres à intensifier leurs efforts pour atteindre l'objectif d'augmentation de l'efficacité énergétique de 20%, qui n'est pas en bonne voie actuellement.

Soulignant que la politique d'efficacité énergétique à long terme de l'Union devrait avoir pour élément central la réduction de la consommation énergétique des bâtiments, la résolution invite les États membres à adopter des **stratégies ambitieuses de rénovation des bâtiments à long terme**, comme l'exige la [directive relative à l'efficacité énergétique](#). Il faudrait considérablement augmenter le taux actuel de rénovation des bâtiments et la qualité des rénovations afin de permettre à l'Union européenne de réduire fortement la consommation énergétique des bâtiments existants de **80%** par rapport aux niveaux de 2010, d'ici à 2050.

Le Parlement demande également à l'Union d'envisager **l'intégration complète du secteur du chauffage et du refroidissement dans la transformation du système énergétique**, notant que ce secteur représente actuellement près de 45% de la consommation énergétique finale en Europe.

Énergies renouvelables : les députés estiment qu'une **approche plus européenne** à l'égard de la politique en matière d'énergies renouvelables est essentielle à moyen et à long terme et insistent sur l'importance de cadres réglementaires stables afin de stimuler les investissements. Ils soulignent que, pour de nombreuses sources d'énergie renouvelables, il est pour l'heure impossible de garantir un approvisionnement énergétique stable avec la technologie actuelle, ce qui exige de préserver les sources d'énergie conventionnelles disponibles. La Commission est invitée à présenter une **analyse des possibilités de développement durable des énergies renouvelables** ainsi qu'une **proposition sur les moyens d'améliorer l'efficacité du déploiement des sources d'énergie renouvelables** en établissant un système d'incitations communes à l'échelle de l'Union.

Infrastructures : les projets liés aux infrastructures énergétiques se caractérisent par un investissement initial considérable et une durée de vie opérationnelle de 20 à 60 ans. **L'environnement actuel du marché étant extrêmement imprévisible**, les députés demandent de promouvoir de nouvelles stratégies et des instruments innovants afin d'encourager les investissements dans les infrastructures.

Dès lors que l'Union européenne poursuit les objectifs de sécurité et d'indépendance énergétique, le Parlement préconise de se tourner vers **un modèle d'interdépendance énergétique entre les États membres** en assurant l'achèvement rapide du marché intérieur de l'énergie de l'Union et des infrastructures intelligentes et du super-réseau de l'Union reliant le Nord, le Sud, l'Est et l'Ouest, afin d'utiliser au mieux les avantages comparatifs de chaque État membre.

Rôle des sources d'énergie particulières : reconnaissant que tous les types de technologies à faible intensité de carbone, y compris l'énergie nucléaire, seront nécessaires pour réaliser l'objectif de décarbonisation du système énergétique de l'Union, le Parlement est d'avis que **le gaz naturel** jouera un rôle important à court ou moyen terme dans la transformation du système énergétique. Il envisage la possibilité d'un rôle plus important pour le gaz, notamment dans le cas où les technologies de captage et stockage du carbone deviendraient plus largement disponibles. Il souligne l'importance du financement public pour faire la démonstration des technologies de **captage et de stockage du dioxyde de carbone (CSC)** et garantir leur **déploiement précoce** en Europe dès 2020.

Dimension sociale : rappelant que l'énergie devrait être abordable pour tous, le Parlement invite la Commission et les États membres, ainsi que les autorités locales et les organes sociaux compétents, à travailler ensemble sur des solutions adaptées permettant de faire face à des problèmes tels que la **précarité énergétique** en matière d'électricité et de chauffage, en mettant un accent particulier sur les ménages vulnérables à faible revenu.

Région arctique : les députés relèvent l'importance d'une **vaste coopération** dans la région arctique, en particulier entre les pays de la sphère euro-atlantique, notamment un accord sur un régime spécial. La Commission est invitée à présenter une évaluation globale des avantages et des risques que présente l'intervention de l'Union dans l'Arctique, y compris une analyse des risques environnementaux, ces régions étant très fragiles et indispensables, notamment le Haut-Arctique.